



**SAINT
PALAIS
SUR-MER**

CORPS-MORTS TARIFS 2020

Le montant de l'occupation du domaine public maritime dans la zone de mouillage de Saint-Palais-sur-Mer a été fixé pour l'exercice 2020, par décision du maire en date du 30 décembre 2019, suivant les tarifs ci-dessous :

Période du 15/06 au 15/09/2020	
CORPS-MORTS	TARIFICATION
Journée	53 €
1 semaine	215 €
15 jours	375 €
1 mois	645 €
1 mois et demi	960 €
2 mois	1 070 €